CONDITIONS:

Une piastre par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par ligne dans chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subsequentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composées des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
20 janvier,	28 novembre,
	13 février,
	28 avril,
	13 juillet,
	28 septembre.

Navire **[illegible]VILLE**, Capt. STO[illegible].

De la N.-Orléans	*De New-York.*
20 janvier,	[illegible]écembre,
5 avril,	[illegible]évrier,
20 juin,	[illegible]mai,
5 septembre,	[illegible] juillet,
20 novembre,	[illegible] octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin,

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant parti le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES,

7 avril rue du Camp, no. 9.

A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MAYHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à

17 mai LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre la cargaison du navire Emulous, venant de Marseille, consistant en :

410 barriques de Vin de côte, 1ère. qualité,
200 caisses Vin Muscat de Frontignan,
25 caisses Macaroni,
50 caisses Vermicelli,
200 paniers d'Fruits superfine, grandes bouteilles,
10 balles Amandes,
50 caisses Salmons assorties,
30 dito Anchois,
20 dito Olives farcies,
1 balle longs Bouchons,
100 paniers de Bouteilles,
4 jarres Saucissons,
10 caisses de Prunes en robans,
100 Fromages tête-de-mort. C. OGER & Co.

5 juin—3 rue Toulouse. No. 17.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.—Les propriétaires de terrains vides, situés dans la rue Royale, dans le voisinage de la Banque des Etats-Unis, qui désirent les vendre, sont prévenus qu'on recevra des propositions, au bureau de la Direction, jusqu'au mercredi, 6 de juin prochain.

1er juin J.B. PERRAULT, Caissier.

LES soussignés ayant achetè **LE FOND DE BOULANGERIE** de M. L. M. MALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit etablissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers*.

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE

mai 1m.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Levi C. Ball a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Otis F. Burlingame, avis est donné par le present à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

7 juin MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu François Castelmau, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait pas homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

2 juin MARTIN BLACHE, register.

SOIE A COUDRE, &c.—4 caisses Bas de soie patentés, qualité supérieure ; 2 do. do. brochés ; 8 caisses Soie à coudre, toutes couleurs, propres au marché mexicain et sujets à la remise des droits. A vendre par

15 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118.

26 BALLES Toile à drape écrue 3-4; 50 barils Huile de baleine clarifiée; 100 demi-caisses chocolat de Rhodes No. 1; en débarquement et à vendre par

7 mai LINCOLN & GREEN.

MORUE.—500 cannes à vendre à bord du brick Rupes, en face du Magasin No. 81, ou par

2 mai STETSON & AVERY.

TABAC EN FEUILLES.—Un assortiment de Tabac en feuilles, de la Havane et de St. Yago de Cuba, d'une excellente qualité pour les fabricans de cigares, à vendre par THAYER, HURD & Co.

30 avril rue des Magasins, No. 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 18 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Pupilles, l'esclave CHARLES, âgé d'environ 35 ans, depuis l'année 1817 dans le pays, très-robuste et bien intelligent. Il sait conduire un dray et travailler dans les presses à coton. C'est un excellent sujet, qui n'a que le défaut de s'absenter, sans sortir cependant de la ville.

Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 6 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi, 7 juillet prochain, à midi, à la Bourse, sans reverse et par ordre de Nath. Clark, syndic des biens de H. G. Worthington,

SIX BEAUX TERRAINS,

Situés au faubourg des Religieuses, savoir : Le Terrain No. 18, ayant 60 pieds de face au chemin Ste.-Marie, 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain No. 17, 104 pieds 4 pouces sur la ligne opposée, et borné dans le fond par le No. 14.

Le Terrain No. 19, ayant 54 pieds de face au chemin de Ste.-Marie, 104 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain No. 20, et borné dans le fond par le No. 18.

Le Terrain No. 20, formant l'encoignure du chemin de Ste.-Marie et de la rue Prytanée, ayant 60 pieds de face au chemin de Ste.-Marie, 106 pieds 6 pouces à la rue Prytanée, sur la ligne qui la divise du terrain No. 19, et borné dans le fond par le No. 12.

Le Terrain No. 41, ayant 60 pieds de face au chemin Ste.-Marie, 106 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No. 42, 110 pieds 9 lignes sur la ligne qui le divise du terrain No. 49, et borné dans le fond par le No. 50.

Le Terrain No. 43, formant l'encoignure du chemin de Ste.-Marie, ayant 60 pieds de face à ce chemin, 106 pieds 5 pouces de profondeur, face à la rue Prytanée, 150 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No. 48.

Le Terrain No. 44, ayant 60 pieds de face au chemin de Ste.-Marie, 104 pieds 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No. 45, 106 pieds 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 43, et borné dans le fond par le No. 47.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Hug Pédesclaux, not. aux frais des acquéreurs.

Pour plus amples détails, voir le plan, dressé par Jh. Pilié, voyer, lequel est déposé en l'office de Félix de Armas, notaire public. 4 juin

ESCLAVE EN MARRONAGE.

Est parti marron, de la paroisse St. Bernard, le 30 du mois dernier, le griffe nommé **JOHN**, depuis son bas âge dans le pays, et parlant français et anglais, âgé d'environ 34 ans, taille d'environ 5 pieds 2 à 3 pouces, mesure française. Il était vêtu d'une chemise blanche et d'un pantalon de cotonnade bleue; mais comme il a emporté avec lui du linge, il pourrait avoir changé de vêtement. Il a une démarche gênée, a les dents de devant gâtés à la machoire supérieure ; il figure très-marquée par la petite vérole. Une récompense de dix piastres sera donnée à quiconque le livrera à la geole de cette ville, ou à son maître.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

4 juin—6 L. T. BEAUREGARD.

ESCLAVE EN MARRONAGE.

Est parti marron de la presse à coton de MM. Frères frères, samedi dernier, le nègre américain nommé **GASPARD**, taille d'environ 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise), parlant très peu français; il est âgé de 28 à 30 ans, et a de petites favoris, les joues rentrées; il est bien constitué, et a la peau très noire.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le conduira à le geole.

GABRIEL DESCHAPELLES LEBRETON.

2 juin—2ps&1ps☞

JAMBONS SOUS ENVELOPPES.—40 barils de Jambons de Cincinnati, qualité supérieure, préparés expressément pour l'usage des familles, en débarquement du bâteau à vapeur Chesapeake, à vendre par STETSON & AVERY.

29 mai rue du Camp, No. 31.

PERLES FINES.—Quatre superbes Colliers de vraies Perles d'Orient, d'une grandeur extraordinaire, à vendre par

V. DE LA COVA & FRERE.

11 mai rue St. Louis, No. 51.

ELIXIR TAPUYAS, remède infaillible et instantané pour tous les maux de dents, inventé et perfectionné par le célèbre XAVIER CHABERT, surnommé *le Roi des Fers*. Cet elixir, dont les bons effets ont été reconnus et approuvés par les médecins les plus distingués de l'Europe, est offert au public comme un remède certain et prompt pour guérir les maux de dents. Déjà plusieurs personnes de cette ville en ont fait usage et peuvent certifier de son efficacité. Prix : 4 escalins la fiole. A vendre à la pharmacie de

F. P. DUCONGÉ,

7 mai Agent de l'inventeur.

MARASCHINO—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses Rosolio Maraschino, garanti véritable. E. JOHN & CO.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commun. 17 mai.

CATHOLICON DE W. W. POTTER.—Le soussigné informe les personnes qui n'ont pu se procurer chez lui, depuis trois semaines, du "véritable Catholicon," qu'il vient d'en recevoir un nouvel approvisionnement de W. W. POTTER, *seul propriétaire*. S'adresser à sa pharmacie, encoignure des rues Conti et Chartres. F. P. DUCONGÉ,

9 mai Seul agent pour cette ville.

JAMBONS.—40 jambons enveloppés, préparés expressément pour l'usage des familles, à vendre par

2 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermilion, à vendre par

20 avril DUCROS & MORPHY.

EN débarquement du navire l'Aimable Marie, capitaine Fabre, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 20 paniers Vin blanc de Champagne, par 12 bouteilles.

18 mai J. B. LABATUT.

THOS. ROMAIN & CO.

Rue de Chartres, No. 97,

ONT reçu par le navire Tallahassee, de Liverpool, un superbe choix de Rasoirs, ciseaux de Rodgers. Aussi: véritable Huile de Macassar, pour la crue des cheveux ; Charbon préparé pour les dents ; Brosses à dents anglaises, montée en ivoire et en fil d'argent.

En magasin: Un assortiment général de Parfumerie, Bretelles en gomme élastique, &c. 31 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6284—*W. F. Courtenay* contre *les créanciers de Bryden & Courtenay et de W. F. Courtenay & Co.*—Sur enrégistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. J. Macready, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, lundi 18 du mois de juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 14 mai 1832.

FREDERIC BUISSON,

15 mai—11;2ps Député Greffier.

A VENDRE en débarquement du navire Warsaw, de New-York,

2 caisses Parapluies, couleurs assorties ; 2 do. Parasols de femmes ; 1 caisse Peignes imitation écaille, qualité supérieure ; 2 caisses Bas de soie et Soie à coudre, à vendre à bon marché par

P. E. & O. SORBÉ,

25 mai rue Royale, No. 118.

HUILE DE LIN, PEINTURES, &c.—Reçu par les navires Natchez et Hellen Mar, 20 barils Huile de Lin, 100 barillots Verdegris pur, 20 barils Esprit de Térébentine, 300 do. Blanc de Céruse, 120 caisses Vitres, 8 sur 10, 12 sur 14, 12 sur 16. A vendre par VICTOR DAVID,

7 mai rue de la Levée, No. 38.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ,

21 av encoignure Conti et Chartres.

50 balles Toile à voile de Phœnix, de première qualité, à vendre par

9 juin J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 21 du courant à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Thomas, 10 Actions de la Banque du Canal, sur lesquelles $75 par action ont été payées.

Et le même jour, au ci-devant domicile du défunt, dans la rue St. Jean, entre les rues Poydras et Perdido, à 5 heures de l'après-midi, 5 Vaches et 4 Veaux.

Par ordre de la Cour.

12 juin MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 13 juillet 1832, à midi, il sera vendu à la bourse, pour la compte de la succession de feu Joseph Thomas, les esclave suivans, savoir : *Archy*, nègre âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier ; *Fanny*, nègresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, avec ses deux enfans, *Diana*, âgée de 2 ans, et un garçon d'environ 7 mois.

Conditions:—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

19 juin MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 21 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Lewis Phillips, 10 Actions de la Banque du Canal, sur lesquelles $50 par action ont été payées.

Et le même jour, devant mon bureau, à quatre heures de l'après-midi, pour le compte de la même succession, il sera pareillement vendu, trois chevaux et une barouche et les harnais, qui sont presque neufs. Conditions—Comptant.

Par ordre de la Cour.

12 juin MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 Juillet 1832, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon.

Un Terrain, situé au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Moreau et Casa Calvo, et ayant trente pieds de face sur cent trente pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE,

Rég des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 10 juillet 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Margaret Duffin, une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans.

Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

7 juin MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jules Davezac de Castera, une négresse nommée Anne, âgée d'environ 24 ans, marronneuse et sujette aux crises. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 7 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu J. B. Rouquigny, h. de c. l. un Terrain situé rue du Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, et ayant trente pieds de face sur soixante de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions, deux cents piastres comptant, et le reste à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale; l'acquéreur s'obligeant à payer les banquettes.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 6 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu William Blunt, une Mulatresse nommée Ketty, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique.

Conditions : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

5 juin MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 6 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Charles Meunier, une Négritte nommée Sophie, âgée d'environ 13 ans, ayant une taie sur un œil. Un Terrain, situé au coin des rues du Quartier et St. Claude, ayant 30 pieds de face à la dernière, sur 120 pieds de face à la première, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 5 j

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 15 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu William Ross, Louise, négresse âgée d'environ 35 ans, John, son fils, de 14 ans.

Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

15 mai MARTIN BLACHE, Régist.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 21 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Ve. Jean Marie Henry, une négresse nommée Henriette, âgée de 60 ans ; un TERRAIN, situé sur le chemin du Bayou entre les rues Trémé et des Marais ayant 50 pieds de face sur 210 pieds de profondeur, un terrain attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Conditions : 1-3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

19 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 19 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Auguste Doucet ;

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : Un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

COUR DES PREUVES—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté à la Cour par les exécuteurs testamentaires de feu Antoine Abat, de l'administration de la succession de feu Julie Boize, par le dit Antoine Abat, ne serait pas homologué, et la succession du dit Antoine Abat déchargée de toute responsabilité pour les faits de la dite administration.—Par ordre de la Cour.

12 juin MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Pre. Commagère, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

5 juin MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Marie Joseph Chais, f. de c. l. ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de la défunte ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

5 juin MARTIN BLACHE, register.

MME. FANNY FRYER, vient de recevoir de France par le Cyrus Butler, un assortiment de Mousselines imprimées, des Chapeaux de printemps, idem de paille, Fantaisies, Fichus, Echarpes, Schalls, Peignes, Gants et autres articles de goût. 26 avril

4000 saumons de Plomb, à vendre par

14 mai J. MAGER

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jean Barte vs. Geo. Johnson.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 21 juin, à 5 heures, en face du bureau du Marshal, un Side-board, un Bureau et une Glace à toilette, une grande Glace et divers autres articles saisis dans l'affaire ci dessus.

11 juin L. DAUNOY, marshal.

Francisco Garcia vs. Juan de la Tora.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 23 juin, à 5 heures, au Principal, un lot d'Outils de charpentiers, saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 juin L. DAUNOY, marshal.

Cheval, h. de c. l. vs. J. Bouquerah.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 22 juin, à 5 heures, au Principal, une Armoire, une Glace, des Chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 juin L. DAUNOY, marshal.

James Keter vs. Cosenave; Wm. Deacon vs. le même.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 19 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval, saisi dans l'affaire ci-dessus.

9 juin L. DAUNOY, marshal.

Antonio Anaya vs. Ch. Beauvais, h. de c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 15 juin, à 5 heures au bureau du Maréchal, rue Ste. Anne, cinq Cocs de bataille et cinq Poules de cette race, saisis dans l'affaire ci-dessus.

4 juin L. DAUNOY, Marshal.

J. W. Bungey vs. P. C. Temple.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 5 juillet, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une certaine Maison en bois, ayant 25 pieds sur 18, située au bout du chemin-à-coulisse ; aussi, une quantité d'ustensiles de cuisine, de bœuf salé, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

4 juin marshal.

Nagel vs. Mlle. Lafon.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 16 juin, à cinq heures, au Principal, deux armoires, un bois-de-lit, des tables, chaises, glaces et divers articles, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

4 juin marshal.

R. Colwell vs. le bateau-à-vapeur Ketty-Clover et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KETTY-CLOVER, avec ses agrès, apparaux et ameublemens ; saisi dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que Fernando Lemos s'est adressé à moi pour l'annulation d'une hypothèque spéciale de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme shérif de la paroisse de St.-Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent-cinquante de profondeur ;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas cancellée, levée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et le 56e. de l'Indépendance des Etats Unis.

A. M. ROMAN.

Par le Gouverneur,

THOS. F. M'CALEB, *Sec. d'Etat.* 23 mai—30

BOIS DE CAMPECHE.—30 tonneaux Bois de Campêche, en debarquement et à vendre par

JOSE PRATS,

6 juin rue Ste.-Anne, No. 52.

10 barriques de PORTER et de ALE reçues de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité. S'adresser rue de la Douane, No. 45.

6 juin

VINS FRANÇAIS.—Vins rouges et blancs, de l'Hermitage, qualité supérieure, et Vin de Sauterne, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

5 juin rue Royale, No. 117.

VIN DE MARSEILLE.—180 barriques Vin de St.-George, à vendre par

AMB. LANFEAR,

1er. juin—3 rue du Canal, No. 118.

CABINET DE LECTURE.

CH. JOURDAN, encoignure des rues Royale et Ste. Anne, vient de faire réimprimer le catalogue des livres qu'il donne en lecture, et quoique le nombre en soit augmenté et qu'il espère sous peu l'augmenter encore, il n'en a pas moins réduit le prix de l'abonnement à $1 par mois. Etant toujours dans l'intention de quitter les affaires, il continue de détailler en librairie et ses papiers de tapisserie au plus bas prix possible.

31 mai—2ds

SUCRE.—25 boucauts beau Sucre, en débarquement, à vendre par

31 mai SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

SUCRE.—41 boucauts beau Sucre des Attakapas, récemment reçus, à vendre par

28 avril FOSTER & HUTTON, rue du Canal.

J. B. PUTNAM,

DENTISTE, *rue du Canal, No. 27,*

DE retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND-COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

EN débarquement du navire l'Aimable Marie, Vin de Montferrand en barriques: en magasin, Vin vieux de St.-Estèphe, dans le pays depuis plus d'un an; Champagne mousseux ; Habillemens pour nègres.

21 mai—3 J. M. FORTIER.

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques gin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. Montferrant, Médoc, de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

Le soussigné offre à vendre une Boiserie de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref délai.

Il offre également à vendre, deux bailles de Sanguses choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Pouds d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co.

17 mai rue de la Nouvelle Levée No. 38.

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir :

20 pipes Eau-de-vie de Cognac, marque de Dupuy & Co; 20 demi-pipes dito, dito, dito.
10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,
75 barils Vinaigre de vin blanc,
50 barriques Médoc de Montférand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St.-Estèphe.
25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,
50 barils Vin blanc, de Graves et de Barsac,
2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac,
120 do. Vinaigre Levalle, Latour et Lafite, par 24 demi-bouteilles,
50 paniers Champagne blanc, mousseux,
100 damejeannes Lentilles et Millet,
100 do. Amandes, 50 grosses Encriers de liège, &c.

Le tout ayant droit au débouché.

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

SAVON.—500 caisses Savon, à vendre par

21 mai DUCROS & MORPHY.

AVIS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire paquebot Warsaw, de New-York, 100 tambours figues de Smyrne, très-fraîches.

Ils ont également reçu par le Bolivar, du Havre, quelques Fromages de Roquefort : et par un arrivage récent de Marseille, 60 caisses saucissons d'Arles, 1re qualité.

En magasin—150 caisses raisins, saucissons de Lyon, sardines à l'huile et au beurre de Nantes et de l'Orient; Kirschwasser de la forêt noire, Maraskino de Zara, Guignolet, Ratafia de cerise; un assortiment de cages grandes et moyennes ; graines pour les oiseaux, et généralement tout ce qui a rapport à la grocerie.

25 mai CLAPIER & MICOUD.

A VENDRE par le soussigné, reçu par le navire la Zilie, capitaine Gergey :

Vin rouge de Médoc, 1ère. qual. en barriques,
Dito dito, qualité très-supérieure, do.
Dito dito, dito, en demi barriques,
Dito en cahses de 12 bouteilles, reçu par divers navires
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles.

25 mai J. B. LABATUT.

CAFE.—18 boucauts et 15 tierçons Café de St.-Yago, qualité supérieure, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

25 mai rue des Magasins, No. 29.

TABAC de la Havane, de St.-Yago et du Kentucky, convenable aux cigarriers, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

25 mai Rue des Magasins, No. 29

Bureau de la Presse-à-coton à vapeur,
Nlle.-Orléans, 21 mai 1832.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis que par une résolution du Bureau des Directeurs, le dixième paiement de la dixième partie du montant de leur souscription, devra être effectué dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Lou